

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 197

présenté par
M. Vialatte-----
TITRE

Après le mot :

« réforme »,

rédiger ainsi la fin du titre du projet de loi :

« du système sanitaire et médico-social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi a pour ambition d'améliorer l'accès aux soins par une meilleure coordination des parcours de soins.

Pour ce faire, il entend rénover le système de santé français et moderniser le fonctionnement des établissements de santé. Ce projet de loi met en oeuvre d'importants changements dans l'organisation au plan régional du secteur sanitaire et du secteur médico-social par la création des agences régionales de santé.

En conséquence, cette réforme ne se limite pas au seul secteur hospitalier mais elle concerne également le secteur médico-social. Il convient donc d'en revoir le titre pour que le secteur médicosocial participant également à l'amélioration de la santé de nos citoyens soit reconnu dans cette mission.